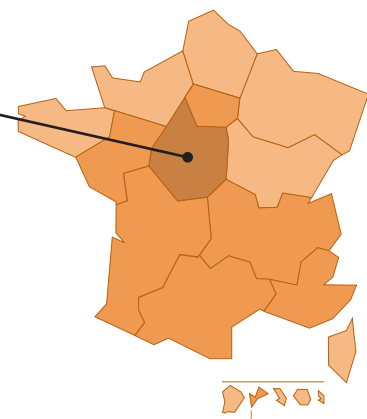




ESPACE DE BIODIV' !

« Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale »

CAUE CENTRE-VAL DE LOIRE



DU REPÉRAGE À LA GESTION DU BOCAGE, UN EXEMPLE DANS LE PERCHE

Le projet des CAUE du Centre-Val de Loire se concentre sur le bocage du Perche, l'un des enjeux du SRCE. La forêt paysanne bocagère constitue une particularité du paysage du Perche. Sa protection et sa valorisation demandent un niveau de connaissance lié aux usages paysans et au rôle écosystémique du bocage. Les CAUE et leurs partenaires (Région, Dreal, réseau associatif régional de protection de l'environnement, chambres d'agriculture...) organiseront des journées de formation-sensibilisation à destination des techniciens et élus des intercommunalités afin de « mieux appréhender les objectifs de la trame verte et bleue au sein des documents d'urbanisme supra-communaux (PLUI) ».

Parallèlement, une étude issue d'un repérage de terrain sera réalisée conjointement par les CAUE et les associations locales (Maison botanique...). La cartographie et les recommandations permettront de préciser, sur un territoire délimité, les zones à enjeux, ainsi que les modes de protection et les modes de gestion. Trois EPCI seront accompagnés. Dans un second temps, un cahier de recommandations fera l'objet d'un travail commun entre les CAUE, la Dreal et les chambres d'agriculture, dans l'optique de reproduire la démarche dans d'autres territoires.

partenaires locaux : Dreal Centre Val-de-Loire, Maison Botanique de Boursay, Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement, Pays Vendômois...

contact : CAUE Loire et Cher, 02 54 51 56 50, contact@caue41.fr



8 lauréats à l'AMI TVB

L'appel à manifestation d'intérêt de la FNCAUE, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et Régions de France, vise l'accompagnement des collectivités locales, en particulier des EPCI et territoires de projet, par des CAUE et leurs unions régionales, pour poser les fondations de stratégies pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Il doit permettre notamment d'assurer une diffusion territoriale de démarches innovantes dans une logique d'essaimage permettant l'adaptation du projet au contexte local. Huit équipes ont été sélectionnées.



avec la participation de

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

